



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

02.12.19.142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points Stationnement église, Castors, Signal Bell, Plainte pour camion (essieux), sont ajoutés à Varia.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.12.19.143

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 NOVEMBRE 2019

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 20 novembre 2019 du conseil, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

02.12.19.144

COMPTES À PAYER

Les dépenses incompressibles et les payes ayant été présentées au conseil avec les comptes à payer, au montant de 19 518.18 \$, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

Période de question 1 ;

CORRESPONDANCE

- Gouvernement du Québec
- Fédération Québécoise des Municipalités
- Mutuelle MMQ
- Urbec Concepts
- Géo-Portail du Ministère de la Sécurité Publique
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Forum sur le plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudières-Appalaches
- Mobilisation

02.12.19.145

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

ATTENDU QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présent que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal, pour l'année 2020, qui se tiendront les lundis et un mardi durant l'année. Les réunions se tiendront à la salle du Conseil de l'édifice municipal au 847, rue Principale et débiteront à 20h.

13 janvier	6 juillet
10 février	10 août
2 mars	8 septembre (Mardi)
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre



N° de résolution
ou annotation

02.12.19.146

Évidemment, le Conseil pourra changer la date d'une réunion régulière ci-dessus, s'il en voit la nécessité, en affichant un avis public au bureau de la municipalité, sur son site internet OU dans le journal Notre Milieu, si la date de tombée le permet, qui mentionnera le changement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LA CONCIERGERIE 2020

ATTENDU QUE le conseil se dit satisfait des services effectués par madame Solange Breton ;

ATTENDU QUE madame Breton accepte de remplir les tâches élaborées au contrat ;
Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on reconduise le contrat de service de conciergerie de Solange Breton pour 2020 au prix forfaitaire de 3 978 \$. Le contrat sera en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. En cas d'évènement non planifié, un montant sera négocié. Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Michel Breton a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter

ADOPTÉ

02.12.19.147

AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 233-2019 FIXANT, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020, LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES, LE TAUX DE TAXES DES VIDANGES, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle (s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 16 décembre 2019 toute personne pourra obtenir copie du règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé ;

Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, le règlement no 233-2019 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncières, le taux de taxes des vidanges, le taux d'intérêts sur les arrérages, ainsi que les conditions de perception pour l'année 2020.

02.12.19.148

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 228-2018-19 MODIFIANT L'ARTICLE 5 SUR LA TARIFICATION DES DÉPENSES DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

ATTENDU que le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le déposer à nouveau ;

ATTENDU que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du projet de règlement NO 228-2018-19 et sa portée ;

ATTENDU qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 16 décembre 2019, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé par le maire Ghislain Jacques ;
Le conseiller Pierre Levasseur donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, le règlement no 228-2018-19 modifiant l'article 5 sur la tarification des dépenses des élus et employés concernant les frais de déplacement lors de l'utilisation de son véhicule.



02.12.19.149

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À L'ACCÈS SÉCURISÉ AU GÉO-PORTAIL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE l'adhésion au Géo-Portail est un produit gratuit, développé par le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui regroupe des avertissements et des signalements sur des phénomènes, d'origine naturelle pouvant avoir des conséquences sur la sécurité des citoyens, des biens et des services à la population ;

ATTENDU QU'il permet d'effectuer une surveillance en continu du territoire de la province relativement aux phénomènes naturels dangereux. Les avertissements météorologiques d'Environnement et changement climatique Canada concernant le blizzard, le brouillard, la pluie verglaçante, la pluie, la neige, la grêle, les ouragans, les tempêtes tropicales, les tempêtes hivernales, les orages violents, les tornades, les vents de tempête, les vents forts et les vents de la force d'un ouragan et dont la sévérité* est supérieure ou égale à modéré ;

ATTENDU QUE l'adhésion au Géo-Portail permet un accès facile et rapide aux informations via les services en ligne, applications mobiles et textos ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset considère l'accès sécurisé au Géo-Portail comme étant un outil important pour le bien-être des citoyens en cas de sinistre ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

- **QUE** la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset adhère à l'accès sécurité au Géo-Portail du Ministère de la Sécurité publique pour chacun des conseillers, maire et directrice générale.

- **QUE** la directrice générale est autorisée à toutes procédures nécessaires à l'adhésion

ADOPTÉ

02.12.19.150

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE SONDE POUR LE RÉSERVOIR DE PROPANE DE LA GÉNÉRATRICE

ATTENDU QU'une génératrice a été installée à l'édifice municipal, en cas de sinistre ;

ATTENDU QU'il est important que le réservoir de propane de la génératrice soit toujours en quantité suffisante lors d'un sinistre, afin de venir en aide et assurer une sécurité aux citoyens ;

ATTENDU QUE l'installation d'une sonde dans le réservoir de propane permettrait d'avoir l'indication de la quantité de propane dans le réservoir en temps réel, ainsi qu'une alerte indiquant à quel moment il est temps de remplir le réservoir ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que

- L'achat d'une sonde pour le réservoir de propane de la génératrice, est nécessaire ;
- L'achat d'une sonde auprès de Propane GRG, est autorisé, au montant de 199 \$ plus taxes, plus des frais annuels d'activation de 40 \$.

02.12.19.151

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES SERVICES DE MADAME ANDRÉE CAOUCETTE

ATTENDU QUE pour certains projets majeurs, la directrice générale pourra avoir besoin de support ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte les services offerts par madame Andrée Caouette au taux horaire de 30 \$/heure, pour un maximum de 500 \$.

Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Pierre Levasseur a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

02.12.19.152

RÉSOLUTION POUR FORMATION SUR LES PERMIS ABATTAGES D'ARBRES ET DE COUPE DE BOIS POUR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DEUX CONSEILLERS

ATTENDU qu'une formation sur les permis abattages d'arbres et de coupe de bois est offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

ATTENDU que cette formation a pour but d'en apprendre davantage sur le processus de permis abattages d'arbres et de coupe de bois ;



N° de résolution
ou annotation

02.12.19.153

ATTENDU que cette formation apportera des connaissances reliées directement au travail de l'inspecteur en bâtiment, l'inspecteur municipal, ainsi qu'à deux conseillers et que cette formation est offerte gratuitement ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'on autorise l'inspecteur en bâtiment, l'inspecteur municipal et deux conseillers, à participer à la formation sur les permis abattages d'arbres et de coupe de bois et ce gratuitement, le 8 février 2020 et que soit autorisé les frais de temps et de déplacement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DE LA POLITIQUE SALARIALE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QUE le dépôt du projet « Politique salariale et remboursement des dépenses » du SSI de la Haute-Beauce à la présente ;

ATTENDU QUE les modifications apportées, principalement sur les taux horaires lors des pratiques et les recommandations du Comité de Sécurité incendie (SSI) ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le conseil adopte la « Politique salariale et remboursement des dépenses », tel que déposée ;
- Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalités membres.

ADOPTÉ

02.12.19.154

RÉSOLUTION POUR MANDATER MARQUIS ROY POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LES BOÎTES AUX LETTRES SITUÉES SUR LE TERRAIN DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les serrures des boîtes aux lettres situées sur le terrain de l'édifice municipal, sont constamment gelées et que les clés des citoyens brisent, suite aux conditions hivernales de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset ;

ATTENDU QUE la municipalité désire rectifier la situation et s'assurer que les citoyens puissent aller chercher leur courrier à l'abri des intempéries de la saison hivernale ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate Marquis Roy pour la construction d'un abri pour les boîtes aux lettres situées sur le terrain de l'édifice municipal pour un montant de 825 \$, plus taxes \$.

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau
3. Rapport du maire – Ghislain Jacques
4. Suivi Comité Ruralité – Lise Garant
5. Suivi de dossier – Directrice générale

6. Période de question 2;

7. Varia : Stationnement église, castors, Signal Bell, Plainte pour camion (essieux)

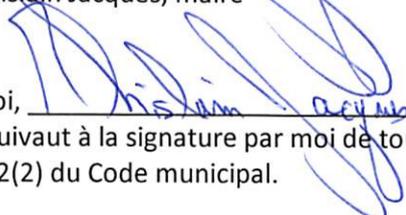
02.12.19.155

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h30.


Ghislain Jacques, maire


Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi,  atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.